

Règlement de jeu du 17 novembre au 22 décembre 2016
Grand jeu de Noël –BHV MARAIS Rivoli

La société BAZAR DE L'HOTEL DE VILLE – B.H.V. Société par actions simplifiée au capital de 10.749.928 euros, dont le siège social est à Paris 4ème, 55 rue de la Verrerie, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542 052 865

Organise un jeu intitulé « Grand jeu de Noël » qui se déroulera du 17 novembre au 22 décembre 2016 sur internet (bhv.fr + valdisere.com) et dans le magasin BHV MARAIS Rivoli

ARTICLE I - PARTICIPANTS

Le jeu est ouvert gratuitement, sans obligation d'achat, à toute personne physique majeure disposant déjà du matériel et d'une liaison permettant un accès à Internet, à l'exception du personnel du Groupe Galeries Lafayette, du personnel de VAL D'ISERE TOURISME et VAL D'ISERE TELEPHERIQUES, des démonstrateurs, et de leurs familles, ou toute autre personne vivant avec ces personnes sous le même toit.

ARTICLE II – MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer à ce jeu, il suffit :

- de se connecter sur le site Internet www.bhv.fr ou www.valdisere.com du 17 novembre au 22 décembre 2016
- de suivre les instructions relatives au jeu, accessibles dès la page d'accueil du site.
- de remplir le formulaire d'inscription qui apparaîtra sur l'écran,
- et/ou de s'inscrire sur le formulaire de participation disponible en magasin sur les **tablettes** disponibles librement au RDC en magasin pendant les horaires d'ouverture (voir site www.bhv.fr), en indiquant :
 - Version site internet : civilité* / nom* / prénom* / email* / téléphone / adresse / code postal / ville / date de naissance / carte oui-non (ne pas demander le numéro)
 - Version magasin : civilité* / nom* / prénom* / email* / téléphone(si pas* = pas obligatoire)

La participation au jeu est limitée à une participation par personne. L'enregistrement de plusieurs formulaires de participation par la même personne entraînera l'annulation de tous les formulaires en cause.

Aucune demande d'inscription par courrier ou par téléphone ne sera acceptée. Tout formulaire incomplet, inexactement rempli (sauf champs facultatifs) sera considéré comme nul.

Les participants s'engagent à ne pas utiliser des pseudonymes qui pourraient choquer les autres joueurs ou utiliser des expressions propres à être reçues comme des agressions verbales par les autres joueurs.

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler le compte de ce joueur et de lui interdire l'accès au service.

Cette annulation et/ou interdiction ne donnera droit à aucune forme de dédommagement.

IMPORTANT : Chaque personne a la possibilité de participer au Grand Jeu de Noël par le canal d'enregistrement magasin et/ou par le canal d'enregistrement Internet. Ce qui laisse à chacun la possibilité de s'inscrire une fois en magasin mais également une fois sur le site www.bhv.fr ou www.valdisere.com. Dans le cas où le participant gagnerait deux dotations suite à son inscription par mail et dans le magasin, ce dernier se verrait attribuer la dotation ayant la plus forte valorisation.

ARTICLE III - TIRAGE AU SORT

L'ensemble des formulaires de participation reçus par le service Internet et par le BHV MARAIS Rivoli le tirage au sort sera effectué par un algorithme permettant d'assurer l'impartialité du tirage au sort du gagnant.

Les formulaires ne seront déclarés gagnants que sous réserve de vérification de leur validité (articles 1 et 2 du présent règlement). Il sera tiré autant de formulaires que nécessaire pour l'attribution des dotations de jeu.

ARTICLE IV – DOTATIONS MISES EN JEU

Les dotations mises en jeu sont les suivantes (par ordre de tirage):

Jeux Concours – Modèle de Règlement de Jeu – Internet et magasin
 Direction Juridique 28 07 2010

"Marque" visuels bhv.fr		Valeurs estimées des lots	
Semaine 1 tirage le jeudi 24/11 1 gagnant	1 week-end à l'HÔTEL CHRISTIANIA RESTAURANT LE 1789 1 paire de skis SCOTT 5 cours particuliers de 3h TOP VISION	1 séjour week-end 2 nuits pour 2 personnes en chambre + petit-déjeuner du 16 au 18 décembre ou 7 au 9 avril ou 14 au 16 avril bon d'achat de 150€; Le gagnant pourra inviter la personne de son choix qui pourra dîner pour le même montant 1 paire de ski SCOTT + Fixations + batons 5 cours privés de 3 heures 1 masque YUARNET	300€ 198€ / cours 150€
Semaine 2 tirage le jeudi 01/12 1 gagnant	1 séjour à l'HÔTEL LA TOUVIERE RESTAURANT LES CLOCHETONS VAL FLEURS 1 semaine de location de skis 1 panier gourmand	1 séjour de 2 nuits en demi pension pour 2 personnes saison hiver 2016-2017 selon dispos et hors vacances scolaires 1 bon de 2 déjeuners 1 bouquet de fleurs d'une valeur de 100€ 1 semaine de location de matériel de ski pour 2 personnes (catégorie Golf ou Prestige) 1 panier gourmand	100€ entre 360€ et 440€ 120€
Semaine 3 tirage le jeudi 08/12 1 gagnant	1 séjour à l'HÔTEL TSANTELEINA SKI GALLERY FONDUE FACTORY MATTIS SPORT SWEET SKI 1 semaine de location de skis	1 séjour de 2 nuits pour 2 personnes, en formule chambre et petit-déjeuner 3 bons de 2 repas 1 paire de Salomon Quest w'omen 1 semaine de location pour 2 personnes Ski / chaussures / casque catégorie So Sweet	85€ le repas pour 2 personnes 630€ 384€ / personne
Semaine 4 Titage le jeudi 15/12 1 gagnant	HOTEL 3* LES 5 FRERES UNPLUGGED COCORICO LA FRUITIERE VAL OPTIC	1 séjour en chambre familiale de 2 à 6 personnes (parents et enfants) en formule chambre petit déjeuner durant les vacances d'été 2017 + 1 semaine de location de VAE pour les adultes / Selon disponibilités 1 semaine de location pour 4 personnes équipement complet saison 16/17 ou 17/18 Catégorie Royal Packs 1 Jeroboom de rosé Château Peyrassol ou équivalent 1 repas d'une valeur de 200€ 1 paire de lunettes Chanel CH4206 C395T6 Valeur 395 euros / 1 paire de lunettes de soleil Ray Ban rb3025112/17 173 euros / 1 masque de ski AFFRM 59746 prizm black 177 euros	1600€ 150€ / pers - 600€ 200€
Semaine 5 Titage le jeudi 22/12 Gagnant 1	HOTEL 5* AVENUE LODGE L'ATELIER D'EDMOND / RESTAURANT PURE SKI LE COIN DES AMIS	Séjour de 4 nuits du Dimanche au Jeudi en formule chambre petit déjeuner pour 2 personnes (hors semaine nouvel an +11 au 18 Février) Selon disponibilités 2 menus Nature et Découverte boissons inclus 1 semaine de location offerte skis et chaussures catégorie premium 2 apéro offerts : assiettes charcuterie fromages + bouteille de vin blanc + genepi	195€ / pers 245€ 60€
Gagnant 2	HOTEL 4* AIGLE DES NEIGES LE SIGNAL KILLY SPORT DOUDOUNE CLUB	1 séjour de 4 nuits pour 2 personnes en chambre classique petit déjeuner compris hors taxe de séjour saison 2016-2017 1 accueil VIP sous la joutre avec apéritif offert suivi du menu incontournable du Signal pour 4 personnes. Valeur: 300€ 2 lots d'1 semaine de location offerte pour 2 personnes 1 table pour 4 personnes Entrée + Vestiaire offerte + Bouteille de champagne (valable sur la saison 2016-2017 hors semaine Nouvel	1240€ Entre 120 et 140€
Gagnant 3	HOTEL 3* ALTITUDE LA GRANDE OURSE MOUNTAIN GIRL LA TABLE DE L'OURS / RESTAURANT	1 séjour d'une semaine pour 2 personnes en B&B Hiver 2016-2017 / Hiver 2017-2018 Hors période vacances scolaires selon disponibilités 5 formules "plat jour dessert café" pour 2 personnes 1 ensemble homme ou femme Sweat shirt + Tee shirt + Casquette ou Bonnet 1 dîner gastronomique pour 2 personnes, repas 3 saveurs, 2 verres de vin accord mets et vins, eaux et café (Valeur 270€)	1800€ 70€ / repas pr 2 160€

Les lots sont strictement personnels et ne sont pas cessibles, ils ne pourront en aucun cas être remboursés en tout ou partie ou échangés contre tout autre article ou service.

Les lots sont à consommer ou retirer sur place à Val d'Isère. Les séjours et activités hiver sont valables jusqu'au 1^{er} mai 2017, les séjours et activités été sont valables du 1^{er} juillet au 31 août 2017 selon disponibilités. Aucun envoi à domicile ne sera effectué.

Si l'un des lots était indisponible, la(es) société(s) organisatrice(s) se réserve(nt) le droit d'attribuer un (des) lot(s) similaire(s) de même valeur.

La valeur du ou des lots est donnée à titre indicatif.

ARTICLE V – INFORMATIONS DES GAGNANTS

Le gagnant recevra un mail de confirmation de gain le lendemain du tirage au sort.

Le gagnant sera contacté par le partenaire fournisseur du lot sous 10 jours après le tirage au sort.

Passé un délai d'un mois à compter de la première prise de contact par le partenaire fournisseur du lot sans retour du gagnant, ce dernier redeviendra la propriété du partenaire fournisseur du lot.

Le(s) lot(s) est (sont) strictement personnel(s) et n(ne)'est (sont) pas cessible(s). Il(s) ne pourra (ont) pas donner lieu, de la part du(es) gagnant(s), à une quelconque contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

La(es) société(s) organisatrice(s) se réserve(nt) néanmoins le droit de remplacer chaque dotation par un lot de nature et de valeur équivalente, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignaient, sans engager sa responsabilité de ce fait.

Le(s) gagnant(s) qui aurai(en)t rempli de façon incomplète, en totalité ou partiellement ses (leurs) coordonnées, ou qui auraient modifié (ses) leurs coordonnées, email compris, au moment de la validation de son (leurs) gain(s), verra (ont) l'ensemble de ses (leurs) éventuels gain(s) annulé(s).

ARTICLE V I – DONNEES PERSONNELLES

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Chaque gagnant autorise gratuitement et par avance la(es) société(s) organisatrice(s) à reproduire et utiliser par tout moyen écrit, parlé ou filmé son nom et prénoms à toutes fins publicitaires ou promotionnelles en relation avec le présent jeu, sans que cette utilisation lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de sa dotation.

En jouant les participants acceptent que les renseignements qu'ils ont communiqués, pourront faire l'objet d'un traitement informatique et pourront être utilisés à des fins commerciales par le BHV MARAIS, société organisatrice, et ses partenaires VAL D'ISERE TOURISME ET VAL D'ISERE TELEPHERIQUES.

Seule(s) la(es) société(s) organisatrice(s) (et ses partenaires sera (ont) destinataire(s) des informations.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant, en écrivant à au 44 GALERIES LAFAYETTE – 44 GL – Correspondant CNIL – TSA 23 000 44-48 rue Châteaudun – 75 009 PARIS ou par email à l'adresse : correspondantcnil@galeriesslafayette.com.

ARTICLE V I I – REGLEMENT DE JEU

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Le règlement de jeu est disponible sur le site www.bhv.fr et/ou au Service Client de votre magasin

ARTICLE V I I I – CONDITIONS D'UTILISATION DES LOTS

Les conditions d'utilisation du lot seront communiquées au(x) gagnant(s) lors de la prise de contact du partenaire.

Notamment, il est précisé que les dates de séjours ne pourront être arrêtées qu'après réservation et Selon les disponibilités. Les réservations ne pourront donner lieu à un changement à la demande du gagnant.

Les séjours et activités hiver sont valables jusqu'au 1^{er} mai 2017, les séjours et activités été sont valables du 1^{er} juillet au 31 août 2017 selon disponibilités.

Les voyages ne sont pas cessibles. Les frais annexes, notamment de pré-acheminement, d'assurances et tous autres frais que ceux précités, sont à la charge des gagnants. La (es) société(s) organisatrice(s) décline(nt) toute responsabilité se rapportant aux prestations hôtelières offertes.

De même, toutes prestations des dépenses annexes non expressément prévues dans la description du lot seront à la charge exclusive du gagnant.

ARTICLE IX - LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée en dernier ressort par la(es) société(s) organisatrice(s).

Il est précisé que, la (es) société(s) organisatrice(s) a (ont) mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non participation d'un internaute. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la(es) société(s) organisatrice(s) ou de ses sous traitants ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au jeu.

ARTICLE X – RESPONSABILITE

La (es) société(s) organisatrice(s) se réserve(nt) le droit d'interrompre, de reporter, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Sa (leur) responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

La (es) société(s) organisatrice(s) décline(nt) toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver aux gagnants pendant la jouissance des lots ou qui pourraient affecter lesdits lots.

La (es) société(s) organisatrice(s) ne sera (ont) pas responsable(s) en cas d'intervention malveillante, de problèmes de connexion, de problèmes de matériel ou logiciel, de perturbations extérieures à la société organisatrice qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et technique du jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à la (aux) société(s) organisatrice(s), celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

De même, la participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet, l'absence de protection de certaines données contre d'éventuels détournements ou piratages et contre les risques de contamination par d'éventuels virus circulants sur le réseau.

Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputés en faire partie intégrante.

Passé un délai de deux mois après la fin du jeu, aucune réclamation ne sera acceptée.

Fait à Paris
Le 10 novembre 2016